

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 juillet 2024 à 18h30

Présents : MMES Marie-Annick BLONDON - Christine BELLISSAND - Fabienne SACCHI
MM. Jean-Marc BUTTARD - Jean-Claude BLONDON - Christian SACCHI -
Pascal ROBIN - Cédric GUEHO

Absents : Adrien KEMPF (procuration à Marie-Annick BLONDON)
Mellissa GUIGUET (procuration à Jean-Claude BLONDON)
Fabienne SACCHI (procuration à Christian SACCHI) jusqu'à 19h30

Secrétaire de séance : Jean-Marc BUTTARD

1° - Désignation d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recourir au vote à mains levées et désigne à l'unanimité M. Jean-Marc BUTTARD, secrétaire de séance.

2° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mai dernier.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024.

3° - Décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT

- Renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la vente par les conjoints BELLISSAND de leur bien cadastré section A475, 476, 3585, situé 130 Quartier du Pont, au profit de Mme et M. BELLISSAND.
- Convention de location d'un appartement dans l'immeuble situé 60 rue Saint Thomas à Avrieux, au bénéfice de Mme Camille BERGER.
- Décision du Maire portant sur l'attribution du lot du marché, à l'entreprise Pic Bois, pour la réalisation d'un sentier d'interprétation de l'eau sur la commune d'Avrieux pour un montant total de 38 751,08 € HT.

4° - Ressources humaines

4.1 Création d'un emploi contractuel à l'école

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de pourvoir l'emploi « d'assistante d'éducation à l'école », sur le fondement de l'article L.332-8, 3° du code général de la Fonction Publique, pour remplacer l'ATSEM qui a pris une disponibilité d'un an.

Sans passer par la création d'un nouveau poste, la commune peut recruter un agent contractuel pendant un an (maximum de trois ans) sur l'emploi actuel car la strate de la commune le permet.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de recruter un agent contractuel, Mme Amandine CESARI, pendant un an, sur le poste de Mme Monique ROUX.

4.2 Création poste agent de maitrise

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

M. le Maire informe les membres du Conseil de la réussite à la promotion interne d'un agent de la commune. Il convient de créer le poste d'agent de maitrise correspondant à cette promotion interne et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de créer un emploi d'agent de maitrise à temps complet à raison de 35 h par semaine et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

4.3 Création poste adjoint technique principal de 2^{ème} classe

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'un des agents de la collectivité titulaire du grade d'adjoint technique territorial, a réussi un examen professionnel lui permettant de réunir les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

M. le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial,
- la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de supprimer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial et de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

4.4 Convention avec le CDG Risque prévoyance

M. le Maire informe les membres du Conseil de la proposition d'adhésion à la convention de participation pour la couverture du risque « prévoyance » faite par le CDG73, à compter du 1^{er} janvier 2025.

La collectivité peut à compter du 1^{er} janvier 2025 adhérer à la protection sociale complémentaire avec des garanties qui portent sur un socle de base qui vise à protéger les agents contre les conséquences financières de l'incapacité (congés maladie) et de l'invalidité.

Une réunion d'information est proposée le 16 septembre au parc d'activités Alpespace de Francin.

Le conseil municipal se déterminera avant le 31 octobre 2024.

4.5 Instauration indemnité horaire travail dominical

M. le Maire informe les membres du Conseil que le cycle de travail des agents relevant du service du patrimoine impose un travail le dimanche et parfois des jours fériés.

Afin de compenser cette sujétion particulière, M. le Maire propose d'accorder l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés d'un montant horaire de 0,74 € aux agents suivants :

- un agent du patrimoine titulaire, adjoint territorial du patrimoine
- un agent du patrimoine contractuel, un saisonnier embauché en période estivale en tant qu'adjoint du patrimoine

Un avis favorable du comité social territorial a été émis le 11 juillet 2024.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de l'instauration de l'indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés d'un montant horaire de 0,74 € aux agents désignés ci-dessus.

5° - Bâtiment La Haute-Rénette

5.1 Cession au Département de la Savoie

M. le Maire informe les membres du Conseil que suite à la réunion du 18/07/2024, SSIT confirme la décision du Département de se porter acquéreur du bâtiment de la Haute-Rénette à La Norma.

La décision d'approbation sera prise fin septembre 2024.

Le Département, qui souhaite engager des travaux rapidement, demande l'accord du Conseil pour faire un relevé topo et un relevé géotechnique sur les lieux dès cet été.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, donnent leur accord pour faire un relevé topo et un relevé géotechnique.

6° - Administration générale

6.1 Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

M. le Maire informe les membres du Conseil du souhait du gouvernement, dans sa loi Climat et Résilience du 22 août 2021, d'arrêter l'artificialisation des sols d'ici 2050.

Les nouvelles dispositions législatives issues de la loi prévoient, pour les territoires couverts par un PLU, PLUi ou une carte communale, de mesurer et de communiquer régulièrement sur le rythme de l'artificialisation des sols, afin de suivre la trajectoire de sa réduction et de la planifier.

Ainsi, M. le Maire doit présenter un rapport triennal sur l'artificialisation des sols, qui doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 22 août 2024.

M. le Maire présente le rapport établi pour la commune d'Avrieux aux membres du Conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols sur la commune d'Avrieux.

6.2 Marché de conseil et d'assistance au prochain marché d'assurances

M. le Maire informe les membres du Conseil que les contrats d'assurance arrivent à terme le 31 décembre 2024. Il convient de relancer une consultation et pour ce faire, il est nécessaire de passer par la procédure du marché adapté.

Afin de réaliser cette consultation, il convient de mandater une entreprise pour réaliser la mission d'accompagnement pour lancer la consultation du marché des assurances.

M. le Maire donne lecture des différents devis proposés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de valider la proposition de SIGMA RISK pour un montant de 2 280 € TTC.

6.3 Recensement de la population 2025

M. le Maire informe les membres du Conseil que la commune va réaliser en 2025 le recensement des habitants de la commune. Cette enquête se déroulera du jeudi 16 janvier 2025 au samedi 15 février 2025.

Pour ce faire, il convient de nommer par arrêté municipal, avant le 30 août 2024, un

coordonnateur communal de l'enquête de recensement.

Sandrine GIRAUD a été nommée coordonnatrice municipale pour l'enquête de recensement. Un arrêté sera pris en ce sens.

6.4 Adhésion des communes à la charte du PNV

M. le Maire informe le Conseil municipal du courrier de la DDT sur la charte du Parc National de la Vanoise.

Les communes peuvent adhérer à la charte du Parc national de la Vanoise.

Le Conseil municipal décide de ne pas adhérer à la charte du PNV.

7° - Forêt

7.1 Etat d'assiette 2025

M. le Maire donne, aux membres du Conseil, des informations sur l'état d'assiette pour la commune d'Avrieux pour l'année 2025.

Dans le cadre de la gestion des collectivités relevant du régime forestier, l'office national des forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. C'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

M. le Maire propose de délibérer pour se prononcer sur l'inscription à l'état d'assiette, la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année 2025.

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, l'inscription à l'état d'assiette, la destination et le mode de vente de chacune des coupes de l'année 2025.

8° - Lotissement Chevrote

8.1 Point sur le dossier

M. le Maire informe les membres du Conseil des procédures en cours concernant le lotissement Chevrote.

9° - Travaux

9.1 Point sur les travaux

M. le Maire fait le compte-rendu aux membres du Conseil de l'avancement des travaux dans la commune (Chapelle Saint Benoit, sentier des Cascadelles, place du presbytère, sentier de l'eau).

10° - Finances

10.1 DM Régie électrique

M. le Président de la régie informe les membres du Conseil qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget de la régie électrique, afin d'abonder certains comptes comme suit, pour payer l'achat d'un ordinateur :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2183 : Matériel de bureau et info.		800,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		800,00 €
D 2315 : immos en cours-inst.techn.	800,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	800,00 €	

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la décision modificative sur le budget

de la régie électrique.

10.2 DM Budget communal

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal de la commune, afin d'émettre des écritures d'ordre, qui concernent les avances versées aux entreprises lors de marchés de travaux :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 : Constructions		67 022,10 €
D 2315 : Install., matériel et outill. technique		27 991,14 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		95 013,24 €
R 238 : Avances commandes immo corporelles		95 013,24 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		95 013,24 €

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent la décision modificative sur le budget principal de la commune.

11° - Divers

-Projet Alcotra

Mme Marine DICKERSCHEIT fait le point sur le projet Alcotra.

-Dossier dérogation scolaire

M. le Maire fait le point sur une demande de dérogation scolaire faite en juillet.

-Intérêts moratoires

Le conseil municipal accepte le paiement d'intérêts moratoires demandé par Madame Christelle PLA suite à l'acquisition, par préemption de la parcelle A409 rue du Cruet, pour un montant de 21,86 € assorti d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant s'élève à 40 €.

-Formation tronçonneuse

M. le Maire informe les membres du Conseil de la possibilité pour la commune de proposer à ses habitants de participer à une formation pour la sensibilisation à l'utilisation de la tronçonneuse, tenue par l'ONF.

-Pass HMV

M. le Maire informe le Conseil que par délégation de la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise, l'Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise s'est vu confier la responsabilité de développer le tourisme sur ledit territoire, regroupant les stations et les communes de Valfréjus, La Norma, Aussois, Val Cenis, Bessans et Bonneval sur Arc.

A ce titre et conformément à ses statuts, HMVT assure diverses missions dont la commercialisation de prestations de services touristiques. Dans le cadre de cette activité et afin de dynamiser la fréquentation estivale du territoire de la Haute Maurienne Vanoise, HMVT a entrepris le développement et la commercialisation d'un forfait multi-activités, dénommé « Pass activités HMV ».

Ce « Pass activités HMV » permet aux vacanciers et/ou résidents du territoire de Haute Maurienne Vanoise de pratiquer diverses activités de loisirs, sportives et culturelles sur le territoire précité moyennant un coût réduit. Dans cette perspective et afin de valoriser les activités de loisirs, sportives et culturelles sur le territoire de la Haute Maurienne Vanoise, HMVT propose aux prestataires partenaires du « Pass activités HMV » de participer à l'opération pour leur permettre de se faire connaître et se développer.

Dans ce contexte, le Fort de la Redoute Marie-Thérèse s'est déclaré intéressé pour être partenaire de l'opération « Pass activités HMV » en proposant 10% de réduction à l'entrée du fort et des escape game.

M. le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer la convention de partenariat PASS HMV.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à signer la convention de partenariat PASS HMV.

-Information sur les subventions

M. le Maire fait le point sur les subventions accordées pour les différents dossiers en cours.

-Dépôt dossier turbinage (ARS)

M. le Maire fait le point sur l'avancée du dossier du turbinage.

-Consultation travaux rénovation énergétique du bâtiment boulangerie

M. le Maire informe les conseillers que l'ouverture de plis se déroulera le 26/07/2024 à 9h00 suite à la consultation pour les différents lots.

-Info urbanisme

- Mairie d'Avrieux : déclaration préalable pour l'autel St Benoît
- ANTINORI Patrick : déclaration préalable construction d'une clôture de jardin
- LAMBERT Pierre : déclaration préalable remplacement porte d'entrée
- BELLISSAND Patrick : déclaration préalable pour la construction d'un garage accolé à la maison avec toit terrasse
- LEGENDRE Christian : déclaration préalable pour la construction d'un garage
- LAFFONT Grégory : déclaration préalable pour l'ouverture de fenêtres
- AGC : Autorisation de travaux pour l'organisation du SAM
- VULLIARD/BLONDON : redépose d'un permis de construire

- **Inauguration travaux restauration de la chapelle Saint Benoît** : la réception des travaux est programmée le vendredi 27 septembre 2024 à 15h30.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h00

Le Maire
Jean-Marc BUTTARD

Le secrétaire de séance
Jean-Marc BUTTARD

